



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide au développement

Question écrite n° 74204

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'engagement de la France dans la réalisation des objectifs du millénaire en matière d'éducation. Comme plus de 180 États, la France, lors du sommet du millénaire, a souscrit à l'objectif de donner d'ici à 2015 à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. Actuellement 60 millions de jeunes filles se voient privées d'un accès équitable à une éducation de base de qualité. L'action de la France en la matière est insuffisante : aucun programme spécifique n'a été mis en oeuvre dans ce domaine par le ministère des affaires étrangères, aucune démarche spécifique en direction de l'éducation des filles n'a été énoncée dans la stratégie sectorielle de coopération éducative présentée au CICID de juillet 2004. Elle souhaite donc l'alerter sur cette situation. Elle souligne l'importance d'une action forte de la France pour favoriser l'égal accès à l'éducation et lui demande à ce titre quelles orientations il compte donner dans ce sens à la politique française de coopération et de développement.

Texte de la réponse

La France oeuvre de façon concertée pour obtenir la mobilisation de tous les acteurs autour de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement et, notamment, de l'objectif 2 visant d'ici à 2015 à donner à tous les enfants les moyens d'accomplir un cycle complet d'études primaires et l'objectif 3 visant à éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 et à tous niveaux d'ici à 2015. Elle a défini des axes d'intervention de sa coopération éducative qui portent sur : la priorité à l'éducation de base et la concentration des actions en direction des pays les moins avancés (PMA) et l'Afrique, en conformité avec les orientations du Président de la République ; l'appui aux politiques publiques et le soutien aux plans nationaux de l'éducation, établis sur la base d'un dialogue sectoriel renforcé au niveau des pays et avec les partenaires du développement ; l'harmonisation des actions au niveau des bailleurs bilatéraux et multilatéraux dans le cadre de programmes multibailleurs et d'initiatives harmonisées (notamment, l'initiative accélérée pour la scolarisation primaire universelle - Fast Track Initiative) ; le soutien aux efforts multilatéraux à travers ses contributions au FED, à l'AID ou par la participation à des fonds fiduciaires (UNESCO Banque mondiale). Elle affecte des moyens spécifiques à l'éducation de base : 80 millions d'euros en 2002, dont 80 % au bénéfice des PMA ; le Gouvernement, dans le cadre du dernier comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID), a examiné la possibilité de doubler cet engagement. La France est aujourd'hui le cinquième bailleur de fonds bilatéral pour l'éducation de base. S'agissant de la scolarité des filles, la France soutient dans ses programmes et projets diverses initiatives portant sur la gratuité de l'enseignement (par la suppression des frais d'écolage) permettant l'amélioration d'un environnement scolaire susceptible de favoriser la présence des filles (amélioration des équipements scolaires et parascolaires, accès à des latrines séparées, garderies, dortoirs séparés pour les internats, etc.) ; la lutte contre la violence à l'école ; notre pays a proposé conjointement avec l'Allemagne une réflexion sur une initiative qui vise à renforcer la sécurité de filles face aux violences et aux abus trop couramment pratiqués au sein même de l'institution scolaire. Un projet de code d'éthique pourrait être évoqué à l'occasion de la prochaine réunion du groupe de haut niveau de

l'UNESCO à Pékin, en novembre 2005.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74204

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2005, page 8838

Réponse publiée le : 22 novembre 2005, page 10790